



Règlement Terravis / Cantons

Groupe de travail exploitation SST
24 septembre 2021, Urs Moser

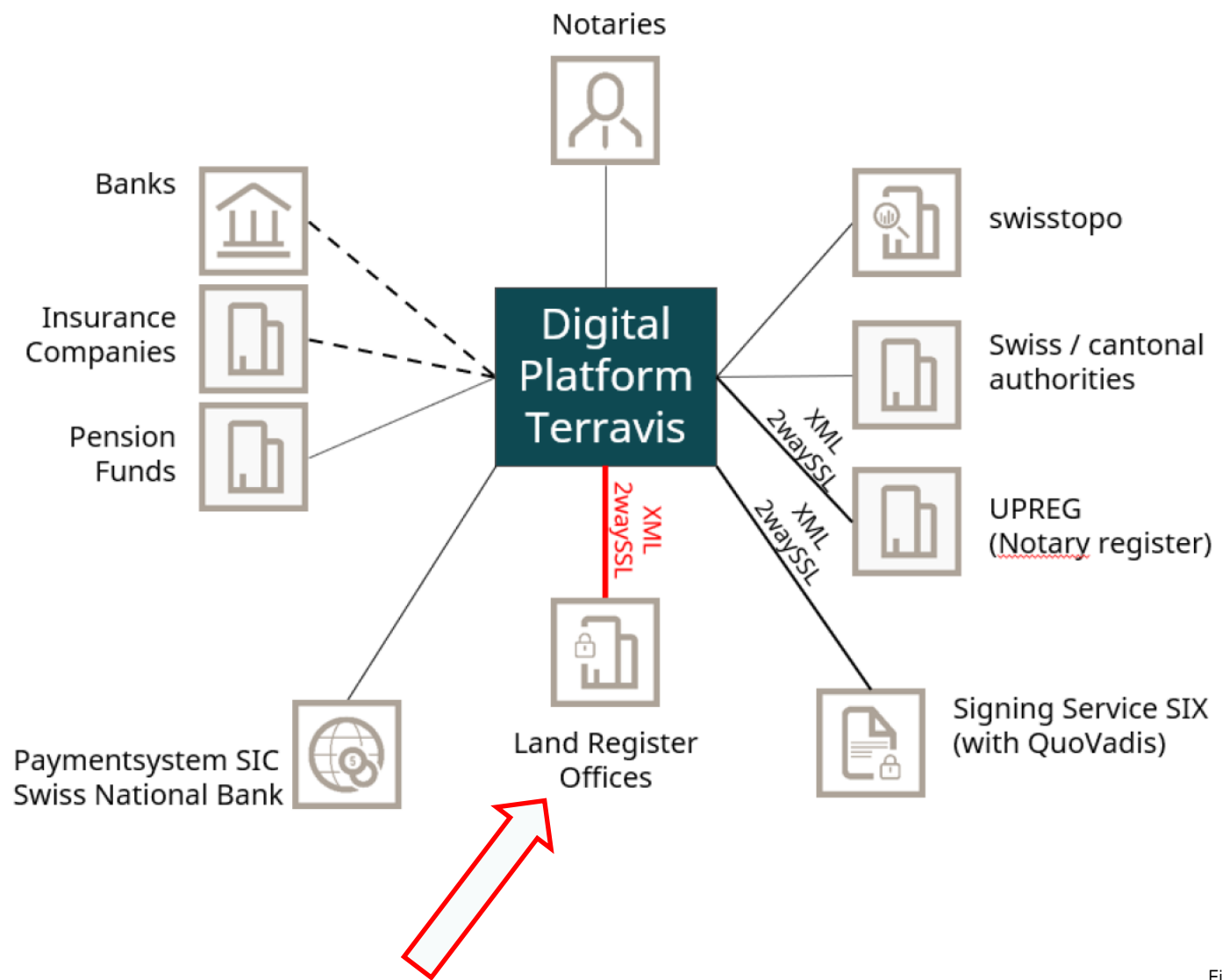


But de la présentation

- Pourquoi un règlement?
- Les principaux points sont connus
- La suite de la procédure est connue



Situation initiale





Groupe de travail exploitation SST

- Composition
 - Quatre cantons (AG, SG, TG, VD)
 - Terravis
- Deux consultations le 23.06.2021 / 29.08.2021
- Résultat:
Projet de règlement pour la collaboration entre Terravis,
les cantons et les prestataires de services



Règles essentielles

- Les personnes/points de contact sont bien connus
- Disponibilité des personnes/points de contact pendant les heures de bureau
- Disponibilité du système pendant les jours ouvrables, de 8h00 à 18h00
- Périodes de maintenance aux heures creuses avec préavis d'une semaine



Matrice des priorités

		Auswirkung		
		H	M	N
Dringlichkeit	H	1	2	3
	M	2	3	4
	N	3	4	5

Prioritäts-Code	Beschreibung	Reaktionszeit-Vorgabe	Lösungszeit-Vorgabe
1	Kritisch	Schnellstmöglich	Schnellstmöglich
2	Hoch	Schnellstmöglich	Schnellstmöglich
3	Mittel	4 Stunden	2 Tag
4	Niedrig	8 Stunden	2 Woche
5	Sehr niedrig	2 Tag	4 Wochen



Suite de la procédure

- Étapes suivantes:
 - Après l'assemblée, nous vous ferons parvenir le document «Règlement exploitation interface registre foncier Terravis» à des fins de vérification et vous prions d'accepter/refuser la participation au projet pilote. Si vous décidez d'y participer, veuillez préciser les interlocuteurs: info@terravis.ch
- Planification:
 - Feed-back: jusqu'au 31.10.2021
 - Phase pilote: 01.01.2022 – 30.09.2022
 - Au 01.10.2022: Transition vers une exploitation réglementaire (si nécessaire après modifications préalables)